

PAR COURRIEL

Longueuil, le 3 décembre 2015

N/Réf : 2004 41052

Objet : Demande d'accès concernant:
Documents relatifs au lot 3 926 142 du cadastre du Québec à Boucherville

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Autorisation du 1er avril 2015 (2) (4 pages);
2. Autorisation du 1er avril 2015 (2 pages);
3. C.A du 7 juillet 2000 (2 pages);
4. C.A. du 9 juillet 1999 (2 pages);
5. Certificat d'autorisation du 16 novembre 2009 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (6)

Longueuil, le 1^{er} avril 2015

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Société des établissements de plein air du Québec
2640, boulevard Laurier
Place de la Cité, Tour Cominar, Bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

N/Réf. : 7330-16-01-0114801
401234964

**Objet : Prolongement d'un réseau d'aqueduc et construction
d'un système de traitement des eaux usées**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 6 mars 2013, reçue le 12 mars 2013 et complétée le 30 mars 2015, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger le réseau d'aqueduc à partir du nouveau *Centre de découvertes et de services sanitaires* sur l'île Grosbois afin de desservir 75 sites de camping sans service et installer deux compteurs d'eau potable;

Construire un système de traitement des eaux usées d'une capacité journalière maximale de 4,32 m³/j. Ce système comprendra : une fosse septique existante d'un volume effectif approximatif de 6,48 m³, une fosse septique d'une capacité nominale de 5,8 m³ avec préfiltre à la sortie, un système ECOFLO[®] composé d'une boîte de distribution à trois sorties puis de trois unités biofiltres ECOFLO[®] étanches en polyéthylène installées en parallèle et un regard d'échantillonnage;

Installer une conduite émissaire avec rejet au fleuve Saint-Laurent. La mise en place de cette conduite se fera par forage dirigé.

Le système de traitement sera exploité du 15 avril au 15 octobre. Les exigences s'appliquant à la sortie du système de traitement lors de son exploitation sont les suivantes :

Paramètres	Concentration	Méthode de vérification	Périodicité de l'échantillonnage
DBO ₅ C	15 mg/l	Valeur instantanée	Trimestrielle
MES	15 mg/l	Valeur instantanée	Trimestrielle
Coliformes fécaux	50 000 UFC/100 ml	Valeur instantanée	---

Les travaux seront réalisés sur le lot 1 908 787 du cadastre du Québec, dans la ville de Boucherville, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 24 janvier 2013, signé par Yves Barabé, ing.;
- Document intitulé « Devis technique – SEPAQ – Camping des Îles-de-Boucherville – Traitement des eaux usées », daté du 24 janvier 2013, signé par Yves Barabé, ing.;
- Document intitulé « Document de présentation pour l'agrandissement des installations sanitaires sur la dernière île du Parc des Îles-de-Boucherville », daté du 18 janvier 2013 et signé par Yves Barabé, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 28 février 2013, signée par André Lavallée, ing., concernant un engagement à transmettre une attestation de conformité à la fin des travaux;
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 6 mars 2013, signé par Robert Ducharme, ing.;
- Lettre au MDDEFP, datée du 6 mars 2013, signée par Robert Ducharme, ing., concernant une demande d'autorisation;
- Lettre au MDDEFP, datée du 19 mars 2013, signée par Robert Ducharme, ing., concernant le dépôt de documents;

- Formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, daté du 4 mars 2015, signé par Jocelyn Ricard, ing.;
- Plans SPEG-00050762, feuillets C01 et C02, révision 8, datés du 6 mars 2015, préparés par EXP, signés et scellés par Robert Ducharme, ing.;
- Lettre au MDDELCC, datée du 6 mars 2015, signée par André Lavallée, ing., concernant un engagement à présenter une demande pour régulariser l'émissaire dans le domaine hydrique de l'État;
- Rapport technique intitulé « Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) – Aqueduc – Camping Gros Bois », préparé par Ricard Groupe Conseil, daté de mars 2015, signé par Jocelyn Ricard, ing. le 12 décembre 2014 (sic);
- Lettre au MDDELCC, datée du 12 mars 2015, signée par Jocelyn Ricard, ing. concernant des précisions sur le projet;
- Plans 13-135-SE, feuillets 1, 2 et 3, datés du 13 mars 2015, préparés par Ricard Groupe Conseil, signés et scellés par Jocelyn Ricard, ing.;
- Lettre au MDDELCC, datée du 20 mars 2015, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Plans C-3-13-6581, feuillets IM-001, PN-001, CP-001 et CP-002, datés du 26 mars 2015, signés et scellés par Yves Barabé, ing.;
- Document au MDDELCC, reçu par courriel le 30 mars 2015, transmis par Robert Ducharme, ing., concernant une modification au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



DL/IT

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A.
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
Service agricole, hydrique, municipal
et naturel

- Devis intitulé « SEPAQ – Parc des Îles-de-Boucherville – Camping Gros-Bois – Travaux d’aménagement et de traitement des eaux usées », projet n° SEPG-50762, préparé par EXP, daté du 2 avril 2013, signé et scellé par Robert Ducharme, ing.;
- Lettre au MDDEFP, datée du 26 avril 2013, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des modifications au projet;
- Document intitulé « Explications additionnelles sur les débits de conception pour l’agrandissement des installations sanitaires sur la dernière île du Parc des Îles-de-Boucherville », daté du 22 mai 2013, signé par Yves Barabé, ing.;
- Document au MDDEFP, reçu par courriel le 6 août 2013, transmis par Yves Barabé, ing., concernant des précisions sur le débit de conception;
- Document intitulé « Notes additionnelles sur les débits de conception pour l’agrandissement des installations sanitaires sur la dernière île du Parc des Îles-de-Boucherville », daté du 20 octobre 2014, signé par Yves Barabé, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 10 octobre 2014, signée par Alexandre Brousseau et Daniel Groleau, concernant l’achalandage du bloc sanitaire;
- Lettre au MDDELCC, datée du 30 octobre 2014, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Deux lettres au MDDELCC, datées du 15 décembre 2014, signées par André Lavallée, ing., concernant le suivi du système de traitement des eaux usées;
- Document au MDDELCC, reçu par courriel le 25 novembre 2014, transmis par Robert Ducharme, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Document intitulé « Réponses aux points 10 à 14 du courriel du 26 novembre 2014 du MDDELCC », daté du 6 février 2015, signé par Yves Barabé, ing.;
- Lettre au MDDELCC, datée du 4 mars 2015, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Module A intitulé « Travaux d’aqueduc », daté du 4 mars 2015, signé par Robert Ducharme, ing.;

Longueuil, le 1^{er} avril 2015

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Société des établissements de plein air du Québec
2640, boulevard Laurier
Place de la Cité, Tour Cominar, Bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

N/Réf. : 7330-16-01-0116202
401234551

**Objet : Prolongement d'un réseau d'aqueduc dans les îles
de Boucherville**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 15 janvier 2014, reçue le 17 janvier 2014 et complétée le 30 mars 2015, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger un réseau d'aqueduc sur l'île Sainte-Marguerite, sur l'île à Pinard, sur l'île de la Commune et sur l'île Grosbois, dans le Parc national des Îles-de-Boucherville.

Les travaux seront réalisés sur les lots 3 926 140, 3 926 141, 3 926 136, 3 926 137, 1 912 951 et 1 908 787 du cadastre du Québec, dans la ville de Boucherville, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 15 janvier 2014, signée par Jocelyn Ricard, ing., concernant une demande d'autorisation;

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 15 janvier 2014, révisé le 19 mars 2014, et révisé à nouveau le 19 février 2014 (sic), signé par Jocelyn Ricard, ing.;
- Plans 1/5 à 5/5, projet n° 6636, datés du 19 février 2015, préparés par Ricard Groupe Conseil, signés et scellés par Jocelyn Ricard, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 8 décembre 2014, signée par André Lavallée, ing., concernant un engagement à déposer une demande préalablement à la construction de réseaux d'égout ou des systèmes de traitement des eaux usées qui desserviront les chalets projetés sur l'île Grosbois;
- Lettre MDDELCC, datée du 20 février 2015, signée par Jocelyn Ricard, ing., concernant des précisions sur le projet;
- Rapport technique intitulé : « Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) – Aqueduc – Camping Gros Bois », préparé par Ricard Groupe Conseil, daté du 19 février 2015, signé par Jocelyn Ricard, ing.;
- Lettre au MDDELCC, datée du 19 mars 2015, signée par André Lavallée, ing., concernant un engagement à présenter une demande pour régulariser les conduites d'aqueduc projetées dans le domaine hydrique de l'État.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



DL/IT

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A.
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
Service agricole, hydrique, municipal
et naturel

Longueuil, le 7 juillet 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Société des établissements de plein air
du Québec (SÉPAQ)
55, Île Sainte-Marguerite, C.P. 310
Boucherville QC J4B 5J6

N/Réf. : 7430-16-01-0065500
160007319

Objet : Aménagements au bâtiment de location

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 mai 2000, reçue le 25 mai 2000 et complétée le 5 juillet 2000, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement, dans la bande riveraine du chenal Grande Rivière, de deux aires de stationnement pour vélo, rehaussement d'environ 300 mm du sentier existant incluant les travaux de drainage de chaque côté du sentier, aménagement en criblure de pierre de l'enclos pour canots et du sentier y donnant accès, ensemencement des surfaces dénudées et plantation d'arbres et d'arbustes.

Les travaux seront exécutés à l'Île Sainte-Marguerite, lot P-321 du cadastre de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, municipalité de Boucherville, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7430-16-01-0065500
160007319

Le 7 juillet 2000

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation datée du 23 mai 2000 et signée par Serge Perreault;
- Lettre au MENV datée du 4 juillet 2000 et signée par Serge Perreault.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/NT/nt

Pierre Robert
Directeur régional de la Montérégie
par intérim

Étudié par : Nicole Tremblay, ing.

Recommandé par : [Signature]



Longueuil, le 9 juillet 1999

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

La Société des établissements
de plein air du Québec (SÉPAQ)
Parc des Iles-de-Boucherville
55, île Sainte-Marguerite, C.P. 310
Boucherville QC J4B 5J6

N/Réf. : G-7430-16-01-0056400
160000284

Objet : Stabilisation des berges

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 mai 1999, reçue le 20 mai 1999 et complétée le 8 juillet 1999, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Stabilisation des berges de la pointe nord-est de l'Île Sainte-Marguerite, sur une longueur de 77 m. La stabilisation sera faite à l'aide de pierres, de bio-gabions et d'arbustes.

Les travaux seront exécutés sur le lot P-320 du cadastre de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, dans la municipalité de Boucherville, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : G-7430-16-01-0056400
160000284

Le 9 juillet 1999

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation datée du 19 mai 1999 et signée par Serge Perreault, directeur des parcs ;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 6 juillet 1999 et signée par Serge Perreault, directeur des parcs.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



FE/NT/nt

FE Francine Émond
Directrice régionale de la Montérégie



Longueuil, le 16 novembre 1999

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

La Société des établissements
de plein air du Québec (SÉPAQ)
Parc des Iles-de-Boucherville
55, île Sainte-Marguerite, C.P. 310
Boucherville QC J4B 5J6

N/Réf. : G-7430-16-01-0061500
160003855

Objet : Restauration des accès au bac à câble

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 15 novembre 1999, reçue le 15 novembre 1999 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Restauration des accès au bac à câble et asphaltage des dalles de béton, aménagement d'un site pour support à vélos et d'un sentier, aménagement d'un stationnement, installation de bordures de béton, installation de gardes pour le câble et aménagement paysager.

Les travaux seront exécutés sur l'île à Pinard et l'île Sainte-Marguerite, soit sur les lots 317 et 320 du cadastre de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, dans la municipalité de Boucherville, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : G-7430-16-01-0061500
160003855

Le 16 novembre 1999

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation datée du 15 novembre 1999 et signée par Serge Perreault.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



FE/NT/nt

Francine Émond
Directrice régionale de la Montérégie